



Non reprise d'une sous location lors d'un nouveau bail

Par **clee**, le **20/01/2011** à **15:20**

Bonjour,

J'ai repris en septembre un logement où résidait une sous-locataire. Je ne lui ai pas refait à mon nom de bail de sous-location. Je lui ai demandé de me restituer les locaux au plus vite. Par recommandé, qu'elle n'a pas retiré, je lui est fait par en temps de ma volonté de ne pas renouveler son bail de sous-loc.

Elle est très bruyante, ne paye pas son loyer, son eau, son électricité. Je craque. Quels sont mes droits ?

Par **mimi493**, le **20/01/2011** à **17:38**

Vous êtes locataire ou propriétaire ?

Par **clee**, le **21/01/2011** à **10:39**

Je suis locataire. Je loue l'immeuble entier et le 1er étage était déjà occupé par la demoiselle. Son bail avec l'ancienne locataire s'arrête au 15 février mais moi je ne lui ai jamais fait de bail de sous-loc et surtout je lui ai dit que je voulais récupérer les locaux. Elle ne bouge pas et ne répond pas au téléphone ni au courrier ?